
Intervention d'Amar, au nom du comité de sûreté générale, sur l'arrestation de Rabaut-Saint-Etienne et de Rabaut-Pomier, en annexe de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

André Amar

Citer ce document / Cite this document :

Amar André. Intervention d'Amar, au nom du comité de sûreté générale, sur l'arrestation de Rabaut-Saint-Etienne et de Rabaut-Pomier, en annexe de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 710;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40090_t1_0710_0000_5;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

mission; je vous communique seulement l'idée qui m'est venue, dans l'espérance que vous voudrez bien me confier réciproquement ce que vous en pensez, et ce que vous pourrez apercevoir sans vous compromettre en aucune sorte.

« Je veux, avec la même franchise, vous faire part d'une observation qui pourrait n'être pas inutile aux généraux confédérés. Il y a un moyen sûr de soumettre la Provence. C'est de la menacer, en cas de résistance, d'anéantir tous ses oliviers. Comme elle n'existe que par leur produit, et qu'une fois détruits, il faudrait plus de dix ans pour la régénérer, les habitants ne tiendraient pas à une pareille menace, ni au moindre commencement d'exécution. On en a déjà fait l'expérience, et vous trouverez peut-être à propos de le dire à quiconque serait dans le cas d'en profiter.

« J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, mon cher général, votre très-humble et très obéissant serviteur.

« Signé : DE CALONNE.

« (Suite). Voulez-vous bien présenter à lord Hood mes hommages et mon remerciement du bon accueil qu'il a fait au capitaine Curnihem.

« S'il était aussi à Toulon, je vous prierais de lui dire mille choses pour moi; je serai toute la vie son obligé.

« Mon adresse est chez M. Todero, banquier à Vicence, avec une première adresse au consul anglais de Livourne ou de Gênes. »

VII.

AMAR ANNONCE L'ARRESTATION DE RABAUT-SAINTE-ÉTIENNE ET DE RABAUT-POMIER ET PROMET DE FAIRE A BREF DÉLAI AU NOM DU COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE UN RAPPORT SUR LES COMLOTS QUI TENDENT A L'AVILISSEMENT ET A LA DISSOLUTION DE LA CONVENTION NATIONALE (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Amar, au nom du comité de sûreté générale. Citoyens, le comité de sûreté générale est à la piste des complots et des conspirations qui se trament contre la République, et qui ont pour but l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale. A la suite des preuves que nous acquérons, et qui deviennent chaque jour plus frappantes, nous avons pris hier une mesure de salut public de la plus haute importance.

Après une dénonciation qui nous a été faite, nous nous sommes transportés dans le faubourg

Poissonnière, où nous avons trouvé deux des conspirateurs, Rabaut-Saint-Étienne et Rabaut-Pommier. Nous avons fait saisir leurs personnes, leurs effets et leurs papiers. Leur argent n'est rien pour la République, à quelque somme qu'il se monte, mais leurs papiers sont tout; ce sont eux qui contiennent leurs pensées, et nous vous prions d'observer que Rabaut influençait le plus directement l'opinion publique. Nous les avons fait transférer à la conciergerie, pour que le tribunal constate leur présence et les juge aux termes de la loi. Nous avons cru devoir faire arrêter les deux particuliers qui leur ont donné asile. Rabaut et son frère n'étaient point, comme l'ont dit des journaux sans doutes stipendiés, à Lyon, à Bordeaux, dans le département du Gard, etc. Ils n'ont point quitté Paris, et nous acquérons la preuve que c'était d'ici qu'ils écrivaient, et qu'on faisait imprimer leurs écrits dans les départements pour y corrompre l'esprit public.

Nous devons le dire, il est important de prendre des mesures pour arrêter ces folliculaires aux gages des ennemis de la République; ces hommes perfides et ambitieux qui, par des opinions exagérées dans les tribunes, aux sociétés populaires, cherchent à se mettre entre le peuple et vous. Ces audacieux seront démasqués; ils tremblent aujourd'hui. Vos comités feront leur devoir; nous ne respectons personne. (On applaudit.)

Quand la Convention s'est immortalisée, en faisant périr des tyrans qui abusaient de leur caractère et de leurs moyens pour tuer la liberté; quand nous avons eu le courage et l'énergie de démasquer les conspirateurs qui étaient au milieu de nous, laisserons-nous des particuliers sans mission, sans autorité, usurper celle du peuple? Non, quelle que soit leur exaltation, nous dévoilerons leurs manœuvres.

Nous vous devons jour par jour compte de notre conduite. Le comité vous doit la vérité, il vous la dira. Comptez toujours sur le patriotisme qui anime vos comités de salut public et de sûreté générale. La calomnie s'est attachée au premier, composé des meilleurs patriotes de la Montagne; on persécute le comité de sûreté générale. On veut vous perdre en vous divisant. Nous déjouerons toutes ces intrigues, les preuves arrivent tous les jours; mais pour mettre de l'ordre dans le travail, et vous présenter un résultat digne de vous, il faut nous donner le temps nécessaire; voilà tout ce que nous vous demandons. (On applaudit.)

Merlin (de Thionville). La République est impérissable; le peuple, est immortel. Les comités font leur devoir; la Convention sauvera la liberté. Quoi! lorsque le despote est tombé sous nos coups, nous n'écraserions pas ces vils intrigants qui veulent se mettre à leur place. Représentants du peuple, marchez à grands pas dans la carrière que la révolution vous a ouverte. Les comités de Salut public et de sûreté générale ont fait arrêter deux de nos collègues avec lesquels, moi troisième, dans l'Assemblée législative, j'ai travaillé à la destruction de la tyrannie. Je demande qu'il soit permis à leurs collègues de démontrer leur innocence; et pour y parvenir, que chacun de nous ait la liberté de les aller voir au Luxembourg en montrant sa carte de député. Ils ne sont point dénoncés, mais dénonciateurs, et les coupables machinent encore impunément.

(1) Le discours d'Amar n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 15 frimaire an II; mais on en trouve un extrait dans les comptes rendus de cette séance publiés par les divers journaux de l'époque.

(2) *Moniteur universel* [n° 77 du 17 frimaire an II (samedi 7 décembre 1793), p. 309, col. 3]. D'autre part, voy. ci-après, annexe n° 1, p. 714, le compte rendu du même discours et de la discussion qui a suivi d'après divers journaux de l'époque.